



REGLEMENT DE LA CONSULTATION POUR L'ATTRIBUTION DE L'EXPLOITATION DU DROIT DE PECHE LIE AU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE LA SEVRE NIORTAISE, DES AUTISES ET DU MIGNON

ARTICLE 1 – PRESENTATION GENERALE

Pouvoir adjudicateur :

Madame la Présidente de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN)

Maison du Département – CS 58 880 – 79 028 NIORT Cedex

Tel : 05 49 78 02 60 / Fax : 05 49 78 02 66 / Mail : contact@sevre-niortaise.fr

Autorisée par la délibération n°DEL2021-43 du Conseil d'Administration du 14 septembre 2021

Objet de la consultation :

Attribution de l'exploitation du droit de pêche lié au Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise, des Autises et du Mignon, pour une durée de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2022.

Nature des candidats :

L'attribution de l'exploitation du droit de pêche lié au Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise, des Autises et du Mignon est uniquement ouverte aux Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et aux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

Date limite de remises des offres :

Le Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 12h00.

ARTICLE 2 – CONDITION DE LA CONSULTATION

Le présent projet d'attribution de l'exploitation du droit de pêche lié au Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise, des Autises et du Mignon fait l'objet des mesures suivantes de transparence organisée volontairement par l'IIBSN, propriétaire du Domaine Public Fluvial.

Le projet d'attribution fait l'objet d'une publicité par voie de presse, ainsi que sur le site internet de l'IIBSN (www.sevre-niortaise.fr).

Le Dossier de Consultation, composé du présent Règlement de la Consultation et du Cahier des Charges pour l'exploitation du droit de pêche sont mis à la disposition des candidats potentiels sur simple demande adressée à l'IIBSN par mail ou téléphone.

La date limite de remise des offres est fixée au Mercredi 1^{er} décembre 2021 à 12h00.

ARTICLE 3 – COMPOSITION DES DOSSIERS DE REPONSE

Chaque candidat devra fournir à *minima* les pièces suivantes :

- **Présentation du candidat :**

La note détaillera notamment la nature juridique du candidat, ses moyens généraux techniques, humains et financiers, ses éventuelles références et réalisations en lien avec l'exploitation du droit de pêche.

- **Listes des lots de pêche** sur lesquels le candidat postule.

- **Mémoire explicatif :**

Le candidat y développera les points suivants : connaissance de la réglementation de la pêche en eau douce, intérêt avéré pour les lots concernés, projets et actions envisagés pour la promotion et le développement du loisir pêche, moyens dévolus à la surveillance des pratiques de pêche, ... sur l'ensemble de la période concernée (soit cinq ans).

Ce mémoire présentera tout élément permettant à l'IIBSN d'apprécier l'implication, la compétence, l'expérience du candidat sur ce type de projet.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres pourront être remises à l'IIBSN soit par voie matérialisée (support papier), soit par voie dématérialisée (par courriel).

1- Offre matérialisée :

Les dossiers de réponses seront remis à l'IIBSN par voie matérialisée sur support papier et devront parvenir avant la date limite de réception des offres fixée au 1^{er} décembre 2021 à 12h00.

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté comportant les mentions suivantes :

Offre pour :

**Attribution de l'exploitation du droit de pêche lié au Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise,
des Autises et du Mignon**

Nom du candidat :

NE PAS OUVRIR

Le pli sera transmis par tout moyen assurant date certaine de réception et confidentialité des plis. Il sera remis contre récépissé ou renvoyé par pli recommandé, à l'adresse suivante :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

Unité Gestion du Domaine et Navigation

Quai de Belle-Île

La Cale du Port

79000 NIORT

Important : les remises de pli en main propre (et dépôts par société de livraison) pourront avoir lieu les jours ouvrables, du lundi au vendredi, uniquement entre 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite de réception, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

2- Offre dématérialisée :

Les dossiers de réponses peuvent être remis à l'IIBSN par voie dématérialisée uniquement par courriel et devront parvenir avant la date limite de réception des offres fixées au 1^{er} décembre 2021 à 12h00.

Les fichiers de réponse (note de présentation et mémoire explicatif) seront fournis en pièces jointe au format PDF.

Les offres seront transmises à l'adresse suivante : gestion.domaine@sevre-niortaise.fr

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE DU BASSIN DE LA SEVRE NIORTAISE

MAISON DU DEPARTEMENT - CS 58880 - 79 028 NIORT CEDEX

Tél : 05 49 78 02 60 / FAX : 05 49 78 02 66 / e-mail : contact@sevre-niortaise.fr / www.sevre-niortaise.fr

Le candidat mentionnera dans l'objet de son courriel « *Confidentiel / Exploitation du droit de pêche / Nom du candidat* »

ARTICLE 5 – MODALITES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement et le classement des offres seront effectués au vu de la valeur technique de l'offre proposée. La valeur technique de l'offre sera appréciée au vu du mémoire explicatif remis par le candidat. Une priorité sera donnée au renouvellement des baux de pêche détenus par les candidats titulaires des baux avant le 1^{er} janvier 2022, à la condition qu'ils aient satisfaits aux clauses des précédents baux et du précédent Cahier des Charges pour l'exploitation du droit de pêche.

ARTICLE 6 – ACHEVEMENT DE LA PROCEDURE

A l'issue de la procédure, le candidat choisi signera une convention avec l'IIBSN, qui reprendra les éléments contenus dans le Cahier des Charges pour l'exploitation du droit de pêche du Domaine Public Fluvial de la Sèvre Niortaise, des Autises et du Mignon.

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements techniques et administratifs nécessaires aux candidats pour élaborer leur dossier de réponse pourront être obtenus auprès de :

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Unité Gestion du Domaine et Navigation
Quai de Belle-Île – La Cale du Port – 79000 NIORT
Tel : 05 49 09 01 55 – Mail : gestion.domaine@sevre-niortaise.fr

Contact : - M. Gilles Chourré, Directeur adjoint, Responsable du Service Exploitation
- Mme Séverine Bogner, Responsable de la Gestion du Domaine et de la Navigation